

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Département de la GIRONDE  
Arrondissement de LIBOURNE  
Canton des Coteaux de Dordogne  
Téléphone : 05.57.84.52.10  
Télécopie : 05.57.84.67.51

# MAIRIE de GRÉZILLAC

33420

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Ouverture du lundi au jeudi  
De 13h30 à 17h30,  
Le vendredi de 9h00 à 12h30  
Et de 13h30 à 17h00

L'an deux mille vingt-trois le 06 avril à 20 heures, le CONSEIL MUNICIPAL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Claude NOMPEIX – Maire.  
Date de convocation : 31 mars 2023.

Nombre de Membres  
En exercice : 15  
Présents : 11  
Représentés : 0  
Votants : 11

Présents : Claude NOMPEIX, Serge MIO, Marie-Hélène BOUSQUET, Catherine THOMAS, Jean-Christophe BONHOURE, Jean-Claude DUMONT, Yohan GARCIA, Alain GREIL, Catherine LABAYE, Patrick LARRIEU, Guillaume LESPINGAL.  
Absents : René PREVOT, Christophe HOTIER, Didier NEBREDA, Isabelle TICHON.  
Secrétaire : Jean-Christophe BONHOURE

**OBJET : Modification des statuts du SIAEPA Région d'Arveyres**  
**Délibération n°2023\_12**  
**N° d'ordre : 2023-06-04-02**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que le SIAEPA de la Région d'Arveyres dont la Commune de Grézillac est adhérente au titre des compétences Eau Potable – Assainissement Collectif – Assainissement Non Collectif a validé lors de son Comité Syndical du 02 mars 2023 la modification de ses Statuts.

Cette modification a pour objectif de mettre à jour les adhérents et la situation juridique de cette entité devenue Syndicat mixte fermé.

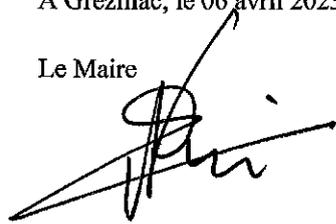
Après avoir pris connaissance de ce projet de Statuts, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, valide :  
la proposition de modification de Statuts du SIAEPA de la Région d'Arveyres.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.  
Certifié exécutoire, compte tenu de la transmission en Préfecture le :  
Et de la publication sur le site internet de la commune le :

Pour copie certifiée conforme et exécutoire,  
A Grézillac, le 06 avril 2023

Le secrétaire de séance

Le Maire



Jean-Christophe BONHOURE

Claude NOMPEIX